

Bayonne, le 25 SEP. 2018



Direction Générale Adjointe
Eaux, Littoral et Milieux naturels
SECTEUR 6
11 rue des Frères Barrenne - BP66
64130 MAULEON SOULE

**Société Coopérative Agricole d'agneaux
de lait des Pyrénées AXURIA**
Abattoirs
39 avenue de Belzunce
64130 Mauléon Licharre

Refs : ALG/ ME - 068/LEAUDICI/2018

**OBJET : Convention relative aux conditions de déversement des eaux usées
non domestiques dans le réseau public d'assainissement**

Madame, Monsieur,

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence Assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, entraînant le transfert du service chargé de la mise en œuvre de cette compétence.

Aussi, je vous informe que la convention visée en objet, passée avec le Syndicat d'Assainissement du Pays de Soule et qui est en cours d'exécution, est transférée à compter du 1^{er} janvier 2018 à la nouvelle intercommunalité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat transféré continue d'être exécuté dans les conditions antérieures jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties. Aucune décision ou avenant n'est nécessaire pour organiser la substitution des pouvoirs adjudicateurs.

Restant à votre disposition pour toute précision,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président et par Délégation,
Le Vice-Président en charge de l'assainissement et
des eaux pluviales

Alain IRIART

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça
15 Avenguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72